



Mesures pour assurer la sécurité des mineurs au camp

**Aux responsables de groupe
Aux directeurs de camp**

Vous trouverez ci-dessous des mesures vous permettant d'assurer au mieux la sécurité physique, morale et affective des mineurs qui vous sont confiés et d'agir efficacement en cas de difficulté.

Nous vous rappelons cependant que la première mesure à suivre vous concerne. Il est indispensable que tous les adultes encadrant des mineurs en camp adoptent une attitude irréprochable dans leur comportement vis-à-vis des enfants. Il est indispensable également que tous les responsables restent en permanence disponibles et vigilants, particulièrement la nuit ou lorsque les jeunes sont en expo.

1. Implantation du camp.

Les limites du camp et les conditions d'implantation doivent être bien définies pour assurer la sécurité des personnes et permettre une surveillance efficace par l'équipe d'encadrement selon les besoins de chaque tranche d'âge.

Jeannettes et Louveteaux :

Les Jeannettes, Louveteaux et Louvettes campent dans une propriété close (c'est-à-dire aux limites matérialisées par une haie, un mur, une clôture, etc.) où le périmètre du camp est balisé de façon visible. Les tentes sont montées de telle sorte qu'elles soient visibles depuis la tente de la maîtrise et n'en soient pas éloignées de plus de 50 mètres.

Guides et Scouts, Caravelles et Pionniers :

L'implantation du camp tient compte du désir des adolescents de disposer d'un lieu de vie autonome et d'un espace réservé à la patrouille ou à l'équipe. Ces "coins" d'équipe ou de patrouille ne doivent pas être facilement accessibles depuis l'extérieur du camp. Le lieu de vie de la maîtrise est installé à proximité de l'entrée du camp pour permettre le contrôle des entrées et sorties des jeunes ou de personnes extérieures.

2. Consignes de sécurité données aux enfants et aux jeunes.

Dès le premier jour du camp, des consignes sont données aux participants : rappel du caractère privé et protégé du lieu de camp : "Pendant la durée du camp, ce lieu c'est chez nous". Aucune personne extérieure au camp ne peut y circuler sans l'autorisation des chefs. Il est donc indispensable de prévenir la maîtrise de toute présence d'une personne extérieure sur le camp.

a. Présence sur le lieu de camp

Jeannettes et Louveteaux :

Définition du périmètre du camp et interdiction de quitter ce périmètre sans la présence d'un chef.

Guides et Scouts, Caravelles et Pionniers :

Interdiction de quitter le lieu de camp sans autorisation des chefs.

b. Nuit.

D'une façon générale, chacun prend ses "précautions" le soir pour éviter d'avoir à sortir de la tente pendant la nuit. La maîtrise accompagne l'installation des jeunes enfants pour la nuit et un responsable vérifie avant de se coucher la présence de tous les jeunes dans leurs tentes respectives.

Mesures pour assurer la sécurité des mineurs au camp

Jeannettes et Louveteaux :

Si un enfant doit sortir de la tente dans l'obscurité, il réveille un copain pour ne pas sortir seul(e) et sort avec une lampe sans s'éloigner de la tente. Les tentes des enfants doivent être à portée de voix pour que les chefs puissent entendre les éventuels appels pendant la nuit. Une lampe peut être allumée devant la tente de la maîtrise pendant la nuit pour permettre aux enfants un repérage facile dans l'obscurité.

Guides et Scouts, Caravelles et Pionniers :

La maîtrise rappelle l'interdiction formelle des sorties nocturnes.

c. Activités en autonomie.

Cet aspect ne concerne que les Guides et les Scouts et les Caravelles et les Pionniers. Toutes les activités en autonomie sont préparées à l'aide de la Carte exploration du Scoutisme Français, que chaque équipe a en sa possession tout au long de l'activité.

"Toutes les activités en autonomie sont préparées à l'avance par les maîtrises et les jeunes. Les lieux, les déplacements ont été repérés, les moyens de transport, l'alimentation et les hébergements sont assurés. Les activités sont prévues ainsi que l'organisation des conditions de vie et la répartition des tâches."

Guides et Scouts :

Une seule nuit à l'extérieur du camp. De préférence hébergement dans des bâtiments fermés. En cas de bivouac sous toile, implantation uniquement dans un terrain clos ou dans l'espace domestique des personnes qui hébergent la patrouille.

Caravelles et Pionniers :

Deux nuits à l'extérieur. Pas de départ seul(e). La maîtrise prend les moyens de vérifier les conditions d'hébergement des jeunes.

3. Conduite à tenir en cas de problème concernant le séjour

En cas de problème ou d'urgence concernant le lieu de camp ou les participants au camp (changement de lieu de camp, intempéries sérieuses, interruption ou fermeture de camp, renvoi ou absence d'un jeune ou d'un chef pendant le camp...), le directeur de camp consulte le responsable de groupe ou le délégué territorial avant toute prise de décision.

Les modifications sont ensuite signalées à la DDJS d'accueil et au Centre National.

Seuls les cas de force majeure sont acceptables pour un départ anticipé ou une absence d'un chef pendant la durée du séjour.

Conduite à tenir en cas d'événement grave.

Il est impératif que soient affichés en permanence au camp les numéros de téléphones d'urgence (affiche Scoutisme Français), comprenant, entre autres :

- Les coordonnées des délégués territoriaux d'origine et d'accueil ;
- Les coordonnées des responsables de groupe ;
- Le numéro national : 01 47 07 81 62.

Mesures pour assurer la sécurité des mineurs au camp

En cas de sinistre matériel,

Chercher à limiter le plus possible ses conséquences. Au besoin, alerter les pompiers.

Conduite à tenir rapidement :

- Prévenir le responsable de groupe et les parents. Au téléphone, ne pas laisser les enfants raconter seuls leur point de vue.
- Remplir le formulaire de déclaration d'accident Scouts et Guides de France pour tout accident physique ou matériel engageant la responsabilité de l'association (à envoyer dans un délai de 5 jours maximum après l'accident au centre national).

a. En cas d'hospitalisation

Une cheftaine ou un chef accompagne toujours l'enfant ou le jeune. Elle (il) emporte le dossier médical du jeune (fiche sanitaire de liaison et autres documents, concernant notamment l'autorisation d'intervention signée par les parents). Le directeur de camp ou le responsable d'unité reste avec les autres participants. A tous moments, ne pas oublier d'assurer la sécurité physique et affective du groupe.

b. En cas d'accident.

Conduite à tenir immédiatement :

- Protéger la victime, pour éviter un sur-accident (balisage sur route par exemple).
- Alerter les secours (pompiers, médecins...) sans jamais laisser la victime seule.
- Secourir, surveiller, réconforter en attendant l'arrivée des secours (la victime et les autres participants). Couvrir, calmer. Selon ses compétences, ne rien faire... ou intervenir par des gestes de secouriste.

c. En cas d'accident grave

"Accidents mortels ou comportant des risques de suites mortelles, ceux dont les séquelles peuvent laisser craindre une invalidité totale ou partielle, ceux qui peuvent avoir une suite judiciaire".

Conduite à tenir immédiatement :

- Protéger, alerter, secourir.
- Assurer la sécurité physique et affective du groupe.
- Contacter le numéro national qui vous indiquera la marche à suivre. C'est le Centre National qui préviendra ensuite le responsable de groupe et le délégué territorial.

Puis,

- Remplir le formulaire de déclaration d'accident Scouts et Guides de France.
- Remplir le formulaire de déclaration d'accident grave de Jeunesse et Sports pour tout accident corporel amenant l'intervention des secours (blessure grave ou accident mortel). Cette déclaration doit être faite avec la collaboration d'un responsable du mouvement (territoire ou centre national).

Le téléphone d'urgence du centre national 01 47 07 81 62.

Ce numéro fonctionne 24h/24 et 7 jours /7.

Cette ligne d'urgence vous donnera les consignes à suivre et, si besoin, enverra quelqu'un en soutien sur le lieu de camp.

Il n'est pas toujours facile de déterminer le degré de gravité d'une situation. N'hésitez pas à demander de l'aide au responsable de groupe, aux délégués territoriaux et au Centre National.

Dans la confiance, nous vous souhaitons un bon été.